

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p> <p>UNC UNIVERSITÉ de la NOUVELLE-CALÉDONIE</p>	VACANCE DE POSTE	
	Une·Un Maître de conférences Section CNU 64-65 <i>et/ou Discipline</i> Biochimie, Biologie Moléculaire (64) ou Biologie cellulaire (65)	
	<u>Date de prise de fonction</u> 01/08/2024	<u>Mode de recrutement</u> Recrutement/Mutation

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES ; son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie, préfigure la trajectoire de son prochain contrat quinquennal avec l'État.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 5 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Maitresse·Maître de conférences en biochimie, biologie moléculaire (64) ou biologie cellulaire (65).

Activités d'enseignements :

Rattaché au département des Sciences et Techniques, la·le maître de conférences prendra notamment en charge des enseignements (CM/TD/TP) de biologie cellulaire et moléculaire et de biochimie, répartis sur les trois années de la licence Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et de la licence Sciences de la Vie (SV) de l'UNC, ainsi que du parcours "Accès Santé" (LAS). Par ailleurs, la·le maître de conférences recruté sera amené à prendre des responsabilités pédagogiques au sein du département des sciences et techniques.

Activités de recherche :

La·Le maître de conférences recruté contribuera à l'avancée des travaux de recherche menés en biochimie et biologie moléculaire d'organismes vivant sous contraintes environnementales extrêmes (par exemple : sols riches en éléments traces métalliques et/ou en sel). Cela impliquera notamment la mise en œuvre de méthodes de biologie moléculaire classiques, d'ADN environnemental et de métagénomique ciblée (techniques et méthodes facilement transférables d'un objet d'étude à un autre). Il s'agira plus spécifiquement de travailler en équipe à la caractérisation d'organismes et/ou de cortèges bactériens et fongiques adaptés à des contraintes environnementales extrêmes. Ainsi, de solides compétences en biologie moléculaire et bio-informatique sont attendues. L'enseignante-chercheuse-enseignant-chercheur recruté sera vivement encouragé à entreprendre des actions transversales en collaboration avec les autres disciplines de l'ISEA.

Contacts utiles :

Michael MEYER, directeur du département ST : michael.meyer@unc.nc

Peggy GUNKEL-GRILLON, directrice du laboratoire ISEA : peggy.gunkel-grillon@unc.nc

Valérie BURTET, référente disciplinaire : valerie.burtet@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : gwendoline.bourhis-prigent@unc.nc

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les pièces obligatoires à fournir dans GALAXIE sont mentionnées dans l'arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors. Cet arrêté est accessible depuis le portail GALAXIE (rubrique « A consulter » dans la colonne de droite de la page dédiée au recrutement des enseignants-chercheurs et assimilés).

Les dossiers de candidature doivent être constitués :

au plus tard le 27/05/2024

Modalités d'accueil d'un enseignant-chercheur recruté par voie de concours ou muté

- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités lors de la présence sur le territoire¹
- **Le cas échéant, perception d'indemnités d'éloignement** : 3 fractions de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge (1 fraction versée à la prise de fonctions et 2 fractions 2 ans plus tard)

Conditions d'éligibilité :

- *L'affectation en Nouvelle-Calédonie doit entraîner pour l'agent concerné un déplacement effectif pour aller servir en dehors du territoire dans lequel est situé le centre de ses intérêts matériels et moraux ;*
- *Pour les enseignants titulaires : il leur faut également avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996).*

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation

- **Le cas échéant, perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR) comprenant :**

- les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
- un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant·e-chercheur·e	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) :

- *pour les PRAG-PRCE titulaires nommés dans le corps des MCF et les MCF titulaires nommés dans le corps des PR : sans condition de service ;*
- *pour les MCF ou PR titulaires faisant l'objet d'une mutation : justifier d'un service d'au moins quatre ans avant le recrutement en Nouvelle-Calédonie.*